



<https://bordeaux.snes.edu/>

SNES-FSU

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05.57.81.62.49

secgene@bordeaux.snes.edu

Hugo Lassalle

06.12.51.76.66

secgene@bordeaux.snes.edu

Emmeline Rogier

Emmeline.Rogier@ac-bordeaux.fr



Le mardi 03 mai 2022,

A Madame la Rectrice de l'académie,
Rectorat de l'académie de Bordeaux
5, rue Joseph Carayon Latour
BP 935
33 060 Bordeaux-Cedex

C.C. à Madame Sandra CASTAY, CSAIO

Objet : Frais de déplacement CIO

Madame la Rectrice,

Les CIO ont eu communication fin mars 2022 de l'enveloppe allouée aux remboursements des frais de déplacement. La réduction de cette dotation budgétaire n'a été accompagnée d'aucune explication ni consigne.

Depuis plusieurs années les PsyEN et DCIO ont déjà pris l'habitude par conscience professionnelle, de se déplacer à leurs frais bien au-delà de ce qui est autorisé par cette « enveloppe », sans même compter les frais de repas qui dans l'académie restent à la charge des personnels. Sauf erreur de notre part, certains DCIO ont fait remonter « l'enveloppe réelle », c'est-à-dire le montant annuel des indemnités kilométriques nécessaire au fonctionnement du CIO, couvrant l'intégralité des déplacements réellement effectués. Celle-ci dépasse largement le budget alloué sans tenir compte des déplacements réalisés par les DCIO. Ces difficultés ont été abordées lors de la réunion académique qui les a réunis en présence de Mme Castay, CSAIO le jeudi 14 avril 2022.

Cette fois encore les services d'orientation de l'académie sont mis en difficulté et les personnels se sentent à nouveau déconsidérés. La seule réponse apportée par l'administration consiste à réaffirmer la priorité de la présence des PsyEN en établissements, tout en convenant qu'ils n'ont pas à se déplacer si les frais de déplacements ne peuvent pas être assurés. Qu'est-ce qui explique dès lors cette baisse de dotation ? Celle-ci est d'autant plus contradictoire que notre sollicitation en établissement est importante. Les PsyEN se retrouvent donc face à une injonction paradoxale qui les met en difficulté notamment par rapport aux chefs d'établissement. En l'état le risque est grand de voir les collègues se rendre moins en établissement. Ainsi nous vous demandons si l'enveloppe budgétaire allouée aux frais de déplacement peut être revue.

.../...



<https://bordeaux.snes.edu/>

SNES-FSU

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05.57.81.62.49

secgene@bordeaux.snes.edu

Hugo Lassalle
06.12.51.76.66

secgene@bordeaux.snes.edu

Emmeline Rogier

Emmeline.Rogier@ac-bordeaux.fr



ACADEMIE DE BORDEAUX
Psychologues de l'éducation nationale

D'autre part la question de l'égalité d'accès aux services publics se pose ici de façon cruciale : aucune distinction ne doit être faite entre usagers quant à l'accès au service public comme à la nature du service rendu. Chacun doit être à même de bénéficier des prestations du service public sans se trouver en position d'infériorité. Dans ce contexte, les usagers de centre-ville et plus généralement de milieu urbain seront largement favorisés au détriment des usagers d'établissements éloignés souvent ruraux. Cette situation accentue de fait les inégalités territoriales.

Les personnels souhaiteraient donc avoir des consignes officielles et communicables de la part de leur administration. Nous vous demandons de bien vouloir clarifier les activités prioritaires et les consignes sur les déplacements des personnels des CIO afin de ne pas laisser porter aux agents la culpabilité de leur choix et leur permettre de résister aux différentes pressions qui pourraient être exercées. Doit-on par ailleurs prévoir une réduction de la présence des PsyEN en établissement dès le mois de juin et en septembre ? Doit-on prévoir un accueil du public uniquement au CIO à ces périodes et que faire quand les locaux ne permettent pas à l'ensemble des PsyEN d'y travailler en même temps ?

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'assurance de nos sentiments dévoués au Service Public d'Education.

Pour le SNES-FSU

Hugo LASSALLE, *Secrétaire général académique du SNES-FSU*

Emmeline ROGIER, *Commissaire Paritaire PsyEN SNES-FSU*